

Association de Sauvegarde de l'Environnement
MAILLOT CHAMPERET
Siège social: 9, boulevard de Dixmude 75017 Paris

Neuilly le 21 mars

La réunion du 20 mars portait sur « La Qualité de l'Environnement » : le bruit, l'air, l'eau.

L'Association a pu poser seulement 2 questions (lire ci-après), celles portant sur :

- Le bruit n'aura pas totalement disparu, loin s'en faut !
- La qualité de l'air : les paramètres et le fonctionnement de la cheminée.

La partie du débat consacrée à la qualité de l'air a été conçue par la Commission pour réduire le temps des questions au strict minimum... Celle-ci avait même demandé à un représentant d'une entreprise privée de venir vanter les mérites de sa peinture pour « *la dépollution des façades* ».

Les 3 autres questions portant sur :

- La ventilation sanitaire et le désenfumage.
- Les impacts du projet sur les polluants.
- Le bassin de stockage des eaux pluviales.

n'ont pas pu être posées.

Nous avons protesté par écrit le 30 mars auprès du Président de la Commission.

Question sur le bruit – réunion du 20 mars 2006

LE BRUIT N'AURA PAS TOTALEMENT DISPARU, LOIN S'EN FAUT !

L'évaluation socio économique de janvier 2006 réalisée par SETEC International précise à propos des gains de bruit, en page 11 :

« Les logements qui entrent en compte dans l'estimation du gain en terme de bruit sont uniquement les habitations donnant sur l'avenue Charles de Gaulle. Les zones de bureaux et les commerces ne sont pas intégrés parmi les surfaces profitant de la couverture en terme d'impact sonore ».

Ceci se comprend très bien !

Nous sommes tout prêts à reconnaître que certains riverains immédiats pourraient, dans une certaine mesure, bénéficier de la couverture. MAIS, cette affirmation doit être nuancée.

- L'étude d'impact acoustique reconnaît, page 13, qu'entre la Porte Maillot et la Place du Marché (là où existe une bonne partie des logements) que :

« La majorité des nuisances est engendrée par le trafic sur les contre-allées et les voies d'échange avec la RN13 sous couverture ».

Il est prévu 2 trémies d'entrée et de sortie des véhicules entre la RN13 et les voies de surface de la Porte Maillot. Ces trémies seraient ouvertes (selon les plans) sur 140m jusqu'au niveau du n°32 de l'avenue pour le tube Nord ET sur 180m jusqu'au n°47 pour le tube Sud. Elles constitueraient une importante source de bruit encore accentué par « l'effet de bouche »...

- Dans le Dossier de saisine de la Commission (et là permettez-nous de dire que nous savons que la Commission a un rôle tout à fait neutre dans ce Débat, mais il s'agit du dossier qui a servi à saisir la Commission...) on peut lire, page 41, à propos des habitations situées plus en retrait (rues adjacentes, place du Marché) :

« Le bruit généré par la RN13 n'a qu'un impact limité dans ces rues adjacentes où la circulation est une nuisance sonore non négligeable ».

et plus loin, à propos de la section déjà enterrée place Madrid :

« Cette zone reste cependant assez bruyante (nombreux points noirs) du fait de l'influence conjuguée des trafics sur les contre-allées et le giratoire ».

- Les deux transversales Nord/Sud supplémentaires et les très importants projets de constructions de la ville de Neuilly (plus de 250 000m²) augmenteraient la circulation de surface –DONC LE BRUIT- dans des proportions considérables.

Association de Sauvegarde de l'Environnement
MAILLOT CHAMPERET
Siège social: 9, boulevard de Dixmude 75017 Paris

- L'entrée dans le tube nord –en provenance de la contre-allée- entre la rue St Pierre et l'allée

Ferrand, la sortie du tube nord sur la contre-allée, au niveau de la rue des Huissiers et l'entrée dans le tube sud en provenance de la contre-allée, à égale distance de l'avenue de Madrid et de la rue des Graviers, constitueraient également alentour une source importante de bruit dû à « *l'effet de bouche* »... (Nous invitons ceux et celles présents ce soir à aller écouter au débouché de la partie déjà couverte, vers l'église St Jean-Baptiste...). Néanmoins, nous tenons à souligner que si malgré tous ses effets pervers -que nous avons tenté de dénoncer- ce projet venait à se réaliser, ces entrées et sorties sont absolument **indispensables** pour plusieurs raisons faciles à comprendre.

- Ajoutons enfin, pour la partie centrale de l'avenue, que la cheminée d'extraction de l'air vicié

« **concentré** » (vers la Poste), outre son encombrement, doit être équipée d'une ventilation d'extraction d'autant plus bruyante qu'on la voudra puissante pour « cracher » (terme que nous avons entendu prononcer à juste titre par un responsable), pour cracher l'air vicié « **concentré** » **provenant du tunnel** !

AIRPARIF l'a très bien démontré dans une étude publiée en avril 2005. **Les couvertures de ce type canalisent certes les émissions de polluants MAIS les concentre dangereusement partout où l'air vicié sort... Ce qui veut dire que les couvertures ne suppriment pas les nuisances sonores et chimiques mais ne font que déplacer les problèmes !**

Question sur la qualité de l'air : à propos de la cheminée – réunion du 20 mars 2006

LA QUALITE DE L'AIR : les paramètres et le fonctionnement de la cheminée.

L'évaluation socio économique de janvier 2006 -réalisée par SETEC International- précise à propos des gains de la qualité de l'air :

Page 12 : « *La couverture de la RN13 ne permet pas de réduire le volume des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Néanmoins ces émissions sont davantage concentrées sur les sorties de tunnel et affectent par conséquent moins de riverains* ».

(Précisons que la « cheminée » est également une sortie d'air vicié concentré !).

... Ces émissions affectent MOINS de riverains. - Un comble... les bras m'en tombent !

Page 15 : « *La couverture de la RN13 ne permettant pas de réduire globalement le volume des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, mais répartissant ces émissions sur des secteurs moins habités, la valorisation de ces gains, selon l'étude « Qualité de l'air » du CETE Nord Picardie est estimée à environ 10 000€ en 2020* ».

... Sur des secteurs MOINS HABITES ! Un comble... Même remarque que précédemment !

On ne peut pas parler d'arguments encourageants en faveur de la couverture !

Au cours de la séance inaugurale du 22 février, il a été parlé de la cheminée qui capterait 80% des polluants émis au niveau de la RN13 couverte, pour les rejeter ensuite. Le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Lille a été chargé d'une étude par la DDE92. Dans la partie III de celle-ci, datée de novembre 2005, le Laboratoire précise que :

« *La dispersion de la cheminée n'a pas été prise en compte en raison du manque d'éléments à ce stade de l'étude* ».

Un complément lui fut demandé qui fut publié en février 2006. Ce complément reconnaît que la modélisation ne tient pas compte de la présence des bâtiments, alors que selon les experts en pollution atmosphérique, la hauteur des bâtiments doit être prise en compte dans un rayon de 500m autour de la cheminée. Le complément précise :

« *L'ensemble des données de la modélisation (cheminée météorologie) devra être complétée dans une phase ultérieure de l'étude, dès finalisation d'une étude technique permettant de cerner les paramètres et le fonctionnement de la cheminée* ».

Association de Sauvegarde de l'Environnement
MAILLOT CHAMPERET
Siège social: 9, boulevard de Dixmude 75017 Paris

Il est donc pour le moins prématuré d'affirmer dans le document « PROJET » page 24 : « *La configuration de la cheminée devrait permettre d'assurer la dilution de l'air du tunnel dans la pollution de fond* ».

Nous préférons l'aveu du Laboratoire dont nous apprécions l'honnêteté intellectuelle qui nous a amenés à écrire au Président de la CPDP, le 10 mars dernier, pour demander que l'étude manquante soit immédiatement effectuée, en tout état de cause, avant la fin du débat public.

Après avoir souligné à nouveau que ce Débat Public était prématuré, pour pouvoir se prononcer utilement, le public DOIT savoir, avant le 30 mai, ce qui sortira de la cheminée et aux extrémités des tunnels. **A cet effet, nous demandons quelle suite a été ou sera donnée à notre lettre ?**